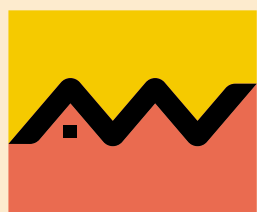
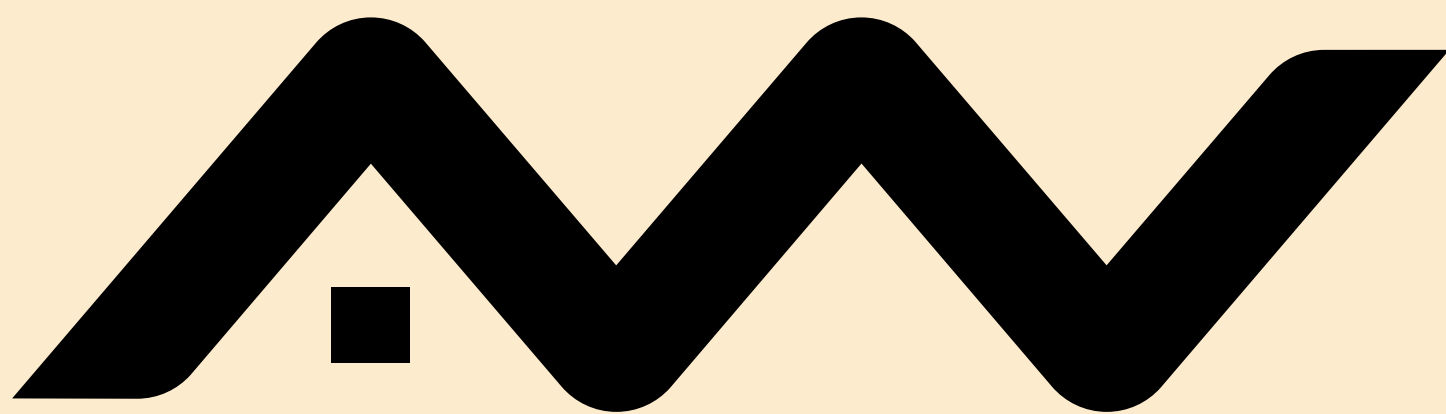


Résultats

Groupe Attijariwafa bank
au 31 décembre 2009



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Attijariwafa bank
SA au capital de 1 929 959 600 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)522 22 41 69 ou +212 (0)522 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221
www.attijariwafabank.com

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Le Groupe Attijariwafa bank a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Les états financiers du groupe Attijariwafa bank ont été établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». Cette norme révisée a pour objectif de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers, elle porte exclusivement sur les aspects de présentation et le contenu de ces états financiers. L'application de la norme IAS 1 révisée aux comptes annuels du groupe a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Etats du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net et y ajoute les gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que la réévaluation des actifs disponibles à la vente et la réévaluation des instruments de couverture.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'International Accounting Standards Board (IASB) lorsque l'application en 2009 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 3 révisée.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La nouvelle version d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunt doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût.

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

• Le modèle du coût ;

• **Le modèle de la réévaluation.** Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'information groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01.01.06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérées comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation	• Néant	• Dette CAM • Dette CIH • Bons socio-économiques • Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - Les contrats d'assurance purs
 - Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 - Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Les OPCVM non consolidés	• Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank , IAM...) ; • Les participations dans les SCI (Panorama).	• Néant	• Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisés • Les bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/ passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultat d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement

des prestations. On distingue

- Les avantages à court terme ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi :
 - Régimes à cotisations définies ;
 - Régimes à prestations définies.
- Avantages à long terme :
 - Indemnités de fin de contrat de travail ;
 - Avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

- Écarts actuariels : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

- Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;

- Et, 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

- Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

- Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime; ou

- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV) et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actionariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corrigé le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2009

ACTIF IFRS	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		13 937 027	15 729 694
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	23 415 807	20 996 239
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2,2	25 812 646	25 694 850
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2,3	27 240 871	25 703 520
Prêts et créances sur la clientèle	2,4	178 992 641	153 472 051
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-
Actifs d'impôt exigible		60 972	37 766
Actifs d'impôt différé		732 402	781 239
Comptes de régularisation et autres actifs		6 539 854	5 204 763
Participation des assurés aux bénéfices différée	2,2	317 846	149 002
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		97 734	93 571
Immeubles de placement		1 077 449	791 331
Immobilisations corporelles	2,5	4 490 309	4 330 027
Immobilisations incorporelles	2,5	1 222 753	902 636
Ecart d'acquisition	2,6	6 408 911	5 055 213
TOTAL ACTIF IFRS		290 347 222	258 941 902

(en milliers de dirhams)

PASSIF IFRS	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		111 049	116 881
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,7	2 145 888	2 801 068
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2,8	26 093 428	25 240 708
Dettes envers la clientèle	2,9	194 705 935	176 592 755
Titres de créance émis		6 550 653	4 453 141
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant		804 006	476 826
Passifs d'impôt différé		1 498 993	1 461 961
Comptes de régularisation et autres passifs		8 481 286	5 067 048
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		15 628 317	13 805 743
Provisions pour risques et charges	2,10	1 062 927	1 182 392
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		210 746	219 660
Dettes subordonnées		8 271 775	6 432 961
Capital et réserves liées		7 366 523	7 366 523
Réserves consolidées		12 123 880	9 129 970
- Part du groupe		9 149 861	7 292 229
- Part des minoritaires		2 974 019	1 837 741
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		700 923	956 901
Résultat net de l'exercice		4 590 892	3 637 363
- Part du groupe		3 940 837	3 117 998
- Part des minoritaires		650 055	519 365
TOTAL PASSIF IFRS		290 347 222	258 941 902

Capitaux propres

Part du groupe	21 158 145	18 733 652
Part des intérêts minoritaires	3 624 074	2 357 106
TOTAL	24 782 219	21 090 758

Compte de résultat IFRS consolidé au 31 décembre 2009

	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	3,1	12 298 097	11 177 309
Intérêts et charges assimilés	3,1	4 929 556	4 214 716
MARGE D'INTÉRÊT		7 368 541	6 962 594
Commissions perçues	3,2	2 407 257	2 318 490
Commissions servies	3,2	203 683	166 682
MARGE SUR COMMISSIONS		2 203 574	2 151 808
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 510 262	944 361
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		1 556 706	379 054
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		3 066 969	1 323 415
Produits des autres activités		4 337 748	4 157 547
Charges des autres activités		3 721 661	3 628 396
PRODUIT NET BANCAIRE		13 255 170	10 966 967
Charges générales d'exploitation		4 762 794	4 357 164
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		642 495	489 443
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 849 881	6 120 360
Coût du risque	3,3	-988 329	-632 288
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 861 552	5 488 072
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		12 394	9 093
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-6 262	2 382
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		6 867 684	5 499 546
Impôts sur les bénéfices		2 276 792	1 862 183
RÉSULTAT NET		4 590 892	3 637 363
Résultat hors groupe		650 055	519 365
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 940 837	3 117 998
Résultat par action (en dirham)		20,42	16,16
Résultat dilué par action (en dirham)		20,42	16,16

(en milliers de dirhams)

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2009

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	4 590 892	3 637 363
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-299 472	-296 309
Ecarts de conversion	8 773	-16 802
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-300 015	-329 085
Réévaluation des immobilisations	-	53 070
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-8 230	-3 492
Total cumulé	4 291 420	3 341 054
part du groupe	3 686 709	2 815 961
part des minoritaires	604 711	525 093

(en milliers de dirhams)

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2009

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 017 082	1 291 261	16 947 510	1 208 336	18 155 847
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 017 082	1 291 261	16 947 510	1 208 336	18 155 847
Opérations sur capital				-228 145		-228 145	-59 820	-287 965
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			-129 332			-129 332		-129 332
Dividendes				-927 851		-927 851	-90 319	-1 018 170
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2008				3 117 998		3 117 998	519 365	3 637 363
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (A)					-328 852	-328 852	-27 577	-356 429
Ecarts de conversion (B)					-10 176	-10 176	-5 190	-15 366
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)					-339 027	-339 027	-32 767	-371 795
Autres variations				113 906		113 906	-157 978	-44 071
Variations de périmètre				141 603	36 990	178 593	970 289	1 148 881
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 234 594	989 223	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 234 594	989 223	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Opérations sur capital				251 503		251 503	211 616	463 118
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			-195 496			-195 496		-195 496
Dividendes				-737 072		-737 072	-77 065	-814 137
Résultat de l'exercice				3 940 837		3 940 837	650 055	4 590 892
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (D)					-264 208	-264 208	-44 037	-308 245
Ecarts de conversion (E)					9 972	9 972	-1 352	8 621
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)					-254 235	-254 235	-45 389	-299 624
Autres variations				-595 913		-595 913	156 218	-439 695
Variations de périmètre				14 763	108	14 870	371 534	386 404
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009	1 929 960	5 436 564	-2 052 185	15 108 711	735 096	21 158 145	3 624 074	24 782 219

(en milliers de dirhams)

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôts	6 867 684	5 499 546
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	642 495	489 443
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-3 874	-10 021
+/- Dotations nettes aux provisions	1 186 570	710 128
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-12 394	-9 093
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 619 232	-410 261
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-40 709	152 265
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	152 856	922 461
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	6 533 307	2 537 308
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-7 847 641	-9 142 506
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 616 781	-5 610 497
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-1 982 353	-1 516 280
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 913 467	-13 731 975
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 107 073	-7 309 968
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 070 358	-2 255 732
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-104 049	26 776
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-682 519	-690 670
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 856 926	-2 919 626
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-814 137	-1 018 170
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 792 590	4 984 637
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 978 453	3 966 467
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	12 634	37 683
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 241 234	-6 225 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 696 610	21 922 053
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 612 813	16 774 635
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	83 797	5 147 418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	16 937 843	15 696 610
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 825 978	15 612 813
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 111 866	83 797
Variation de la trésorerie nette	1 241 234	-6 225 443

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	-	1 298
Effets publics et valeurs assimilées	4 434 506	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 382 945	-
• Titres cotés	1 571 200	-
• Titres non cotés	2 811 745	-
Actions et autres titres à revenu variable	11 987 690	134 668
• Titres cotés	11 987 690	134 668
• Titres non cotés	-	-
Instruments dérivés	2 356 507	-
Créances rattachées	118 193	-
Juste valeur au bilan	23 279 841	135 966

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	10 407 041	12 118 104
• Obligations et autres titres à revenu fixe	7 831 176	6 773 608
• Titres cotés	5 449 661	2 059 109
• Titres non cotés	2 381 515	4 714 500
• Actions et autres titres à revenu variable	4 456 555	3 087 219
• Titres cotés	2 294 464	2 790 764
• Titres non cotés	2 162 092	296 455
• Titres de participations non consolidés	3 435 719	3 864 920
Total des titres disponible à la vente	26 130 492	25 843 851

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élèvent à 8 035 millions de dirhams à fin décembre 2009 contre 8 003 millions de dirhams à fin décembre 2008.

2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit
2.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Etablissements de crédits		
Comptes et prêts	25 606 437	23 082 944
Valeurs reçues en pension		366 987
Prêts subordonnés	20 663	19 663
Autres prêts et créances	1 458 094	2 060 806
Total en principal	27 085 195	25 530 400
Créances rattachées	230 295	250 012
Provisions	74 618	76 891
Valeur nette	27 240 871	25 703 520
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires	2 298 031	1 274 286
Comptes et avances à terme	23 072 119	18 851 595
Prêts subordonnés	432 423	411 877
Créances rattachées	52 536	158 731

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Maroc	12 745 425	15 208 829
Tunisie	1 533 924	957 031
Afrique subsaharienne	4 621 610	1 159 238
Europe	7 432 312	6 939 127
Autres	751 924	1 266 173
Total en principal	27 085 195	25 530 400
Créances rattachées	230 295	250 012
Provisions	74 618	76 891
Valeurs nettes au bilan	27 240 871	25 703 520

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	33 022 389	29 593 559
Autres concours à la clientèle	123 561 385	93 418 964
Valeurs reçues en pension	80 304	48 610
Comptes ordinaires débiteurs	18 858 439	26 129 334
Total en principal	175 522 518	149 190 468
Créances rattachées	1 293 782	1 464 192
Provisions	7 236 974	6 528 980
Valeur nette	169 579 326	144 125 679
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	1 808 350	1 587 676
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	7 977 650	8 108 265
Total en principal	9 786 000	9 695 940
Créances rattachées	7 884	11 126
Provisions	380 570	360 694
Valeur nette	9 413 315	9 346 372
Total	178 992 641	153 472 051

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

Pays	31/12/2009				31/12/2008			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	143 298 473	6 736 519	4 515 306	589 263	126 889 730	5 868 816	4 277 203	490 539
Tunisie	13 635 211	1 480 551	847 953	171 865	11 720 600	1 545 200	787 135	218 382
Afrique subsaharienne	14 781 438	1 750 598	1 482 625	6 788	7 115 765	1 435 220	1 101 742	10 773
Europe	1 672 148	4 426	3 744	-	910 670	4 586	3 901	-
Autres	1 949 154	-	-	-	3 395 433	388	-	-
Total en principal	175 336 424	9 972 094	6 849 628	767 915	150 032 198	8 854 210	6 169 981	719 693
Créances rattachées	1 301 667				1 475 317			
Valeurs nettes au bilan	176 638 091	9 972 094	6 849 628	767 915	151 507 515	8 854 210	6 169 981	719 693

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 480 881	730 451	1 750 429	2 794 525	608 830	2 185 695
Equip. Mobilier, installation	2 490 202	1 844 891	645 311	2 279 306	1 692 397	586 909
Biens mobiliers donnés en location	506 133	187 707	318 426	551 291	163 476	387 815
Autres immobilisations	3 239 172	1 463 030	1 776 142	2 009 857	840 249	1 169 608
Total Immobilisations corporelles	8 716 388	4 226 080	4 490 309	7 634 979	3 304 952	4 330 027
Logiciels informatiques acquis	1 048 091	397 521	650 570	703 535	385 047	318 488
Autres immobilisation incorporelles	1 034 960	462 777	572 183	900 876	316 728	584 148
Total Immobilisations incorporelles	2 083 051	860 298	1 222 753	1 604 411	701 775	902 636

2.6 Ecarts d'acquisitions au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Valeur brute	5 055 213	1 564 471	-1 294	-209 479	6 408 911
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	5 055 213	1 564 471	-1 294	-209 479	6 408 911

Le Groupe Attijariwafa bank opère régulièrement des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill (GW) est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Pour l'exercice 2009, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs données en pension	1 688	285 992
Instruments dérivés	2 144 200	2 515 076
Juste valeur au bilan	2 145 888	2 801 068

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle

au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	122 522 024	111 478 902
Comptes d'épargne	52 254 462	49 997 288
Autres dettes envers la clientèle	8 685 200	7 152 832
Valeurs données en pension	10 261 172	7 247 237
Total en principal	193 722 858	175 876 259
Dettes rattachées	983 078	716 496
Valeur au bilan	194 705 935	176 592 755

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Maroc	121 303 233	118 079 943
Tunisie	15 178 294	14 929 273
Afrique subsaharienne	21 450 302	10 170 769
Europe	33 632 399	31 528 351
Autres	2 158 631	1 167 923
Total en principal	193 722 858	175 876 259
Dettes rattachées	983 078	716 496
Valeur au bilan	194 705 935	176 592 755

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2009
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	310 072	2 846			238 613	2 009	76 314
Provision pour engagements sociaux	231 231	27 125	26 202	922		-2 115	281 521
Provision pour litige et garanties de passif	243 671	11 977	112 456	88 403	57 788	-2 420	219 492
Autres provisions pour risques et charges	397 418	114 715			26 910	378	485 601
Provisions pour risques et charges	1 182 392	156 663	138 658	89 325	323 312	-2 148	1 062 927

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	10 445 330	3 156 183	7 289 148	9 113 670	2 605 853	6 507 817
Comptes et prêts / emprunts	9 610 151	2 878 847	6 731 304	8 329 059	2 427 069	5 901 990
Opérations de pensions	13 048	277 335	-264 288	39 774	178 785	-139 011
Opérations de location-financement	822 132		822 132	744 837		744 837
Opérations interbancaires	928 995	1 079 382	-150 387	1 215 610	1 114 426	101 184
Comptes et prêts / emprunts	920 560	1 064 032	-143 472	1 198 671	1 106 584	92 087
Opérations de pensions	8 434	15 350	-6 915	16 939	7 842	9 096
Emprunts émis par le groupe		693 992	-693 992		494 436	-494 436
Actifs disponibles à la vente	923 772		923 772	848 030		848 030
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	12 298 097	4 929 556	7 368 541	11 177 309	4 214 716	6 962 594

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 287 468	86 195	1 201 274
avec les établissements de crédit	42 079	28 696	13 383
avec la clientèle	693 077		693 077
sur titres	154 285	18 954	135 331
de change	105 429	-	105 429
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	292 599	38 544	254 054
Prestation de services bancaires et financiers	1 119 789	117 488	1 002 300
Produits nets de gestion d'OPCVM	244 970	16 786	228 184
Produits nets sur moyen de paiement	682 751	99 198	583 554
Assurance	80 209		80 209
Autres	111 859	1 505	110 354
Produits nets de commissions	2 407 257	203 683	2 203 574

3.3 Coût de risque au 31 décembre 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions	-1 480 598	-886 525
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 368 143	-638 392
Provisions engagements par signature		-89 224
Autres provisions pour risques et charges	-112 456	-158 909
Reprises de provisions	1 113 154	1 370 715
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	701 439	1 178 441
Reprises de provisions engagements par signature	238 613	31 535
Reprise des autres provisions pour risques et charges	173 102	160 739
Variation des provisions	-620 884	-1 116 479
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-11 634	-31 386
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-640 493	-1 138 684
Récupérations sur prêts et créances amorties	119 646	187 449
Autres pertes	-88 403	-133 858
Coût du risque	-988 329	-632 288

4. Information par pôle d'activité

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de Détail à l'International** comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

• **Assurance et Immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN DECEMBRE 2009	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	195 830 780	22 709 284	19 367 165	52 439 993	290 347 222
dont					
Eléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 995 411	-	6 356 782	63 614	23 415 807
Actifs disponibles à la vente	11 542 820	174 748	8 037 501	6 375 422	26 130 492
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	19 964 397	237 313	26 013	7 013 148	27 240 871
Prêts et créances sur la clientèle	128 067 745	19 559 575	2 047 646	29 317 675	178 992 641
Immobilisations corporelles	2 410 572	482 273	239 172	1 358 292	4 490 309
Eléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 108 739	4 206 416	1 851	2 776 422	26 093 428
Dettes envers la clientèle	155 415 094	853 154	2 439	38 435 248	194 705 935
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	15 628 317	-	15 628 317
Dettes subordonnées	8 118 729	110 117	-	42 929	8 271 775
Capitaux propres	17 266 394	1 954 481	3 080 465	2 480 879	24 782 219

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DECEMBRE 2009	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	4 891 988	1 087 712	188 012	1 200 828	-	7 368 541
Marge sur commissions	1 436 082	403 956	-34 782	706 594	-308 275	2 203 574
Produit net bancaire	7 782 211	1 775 342	1 737 187	2 006 262	-45 832	13 255 170
Charges de fonctionnement	2 846 757	598 188	314 517	1 049 164	-45 832	4 762 794
Résultat d'exploitation	4 078 115	831 109	1 394 657	557 670	-	6 861 552
Résultat net	2 616 434	512 400	939 838	522 220	-	4 590 892
Résultat net part du Groupe	2 582 192	363 291	744 820	250 533	-	3 940 837

5. Engagements de financements et de garantie

5.1 Engagements de financements au 31 décembre 2009 (en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financements donnés	16 969 431	19 637 333
Aux établissements de crédit	71 237	47 797
A la clientèle	16 898 193	19 589 536
Engagements de financement reçus	1 249 827	1 484 945
des établissements de crédit	1 249 827	1 484 945
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	-	-

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2009 (en milliers de dirhams)

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de garantie donnés	37 182 853	30 176 001
D'ordre des établissements de crédit	5 955 951	6 631 191
D'ordre de la clientèle	31 226 902	23 544 810
Engagements de garantie reçus	29 816 379	22 539 863
des établissements de crédit	18 758 229	20 344 940
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	11 058 150	2 194 923

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Regroupements d'entreprises :

Dans le cadre de l'accord conclu avec le Crédit agricole France SA, Attijariwafa bank au cours du deuxième semestre 2009 a procédé à la finalisation de l'acquisition des quatre banques africaines suivantes :

- Union Gabonaise de Banque :

Acquisition de 58,71% du capital de la banque dont l'intégration globale dans les comptes consolidés a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire, à l'actif du bilan, de l'ordre de 594 millions de dirhams.

- Crédit du Congo :

Acquisition de 91 % du capital de la banque dont l'intégration globale dans les comptes consolidés a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire, à l'actif du bilan, de l'ordre de 409 millions de dirhams.

- Société Ivoirienne de Banque :

Acquisition de 51 % du capital de la banque dont l'intégration globale dans les comptes consolidés a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire, à l'actif du bilan, de l'ordre de 457 millions de dirhams.

- Crédit du Sénégal :

Acquisition de 95 % du capital de la banque dont l'intégration globale dans les comptes consolidés a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire, à l'actif du bilan, de l'ordre de 105 millions de dirhams.

L'acquisition de la Société Camerounaise de Banque sera finalisée au cours de l'année 2010.

6.2 Dettes subordonnées et certificats de dépôt émis en 2009 :

6.2.1 Dettes subordonnées :

Au cours de l'exercice 2009, Attijariwafa bank a reçu l'aval du CDVM pour l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés réservés aux investisseurs institutionnels en date du 15 juin et du 29 décembre 2009.

Cette émission s'inscrit dans la poursuite par Attijariwafa bank de la mise en place de sa stratégie de développement à l'international, notamment à travers le renforcement de sa présence au Maghreb et le développement des activités en Afrique Centrale et Occidentale.

Le premier emprunt porte sur un montant global de 1 milliard de dirhams scindé en 10 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 10 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 5 % dont une prime de risque de 100 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 4,42 % dont une prime de risque de 100 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

	(en milliers de dirhams)			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant souscrit	205 000	-	505 000	290 000

Le second, porte sur un montant global de 1 milliard de dirhams scindé en 10 000 obligations de valeur nominale de 100 000 DH à maturité de 7 ans..

Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 4,76 % dont une prime de risque de 80 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement, son taux de référence est calculé sur la base d'une moyenne composée des Taux Moyens Pondérés (TMP JJ) observés entre le 25 décembre 2009 et le 25 décembre 2010 (ou le jour ouvré précédent si ce dernier n'est pas un jour ouvré), tels que publiés sur le site de Reuters.

Pour les années suivantes, le taux de référence est calculé sur la base d'une moyenne composée des Taux Moyens Pondérés (TMP JJ) observés entre le 25 décembre n (ou le jour ouvré précédent si ce dernier n'est pas un jour ouvré) et le 25 décembre n+1 (ou le jour ouvré précédent si ce dernier n'est pas un jour ouvré) tels que publiés sur le site de Reuters. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 80 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

	(en milliers de dirhams)			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant souscrit	-	-	50 000	950 000

6.2.2 Certificats de dépôts :

L'encours des certificats de dépôts d'Attijariwafa bank à fin décembre 2009 s'élève à 4,2 milliards de dirhams.

Au cours de l'exercice 2009, 6,8 milliards de dirhams de certificats ont été émis dont la maturité est comprise entre 15 jours et 5 ans et les taux entre 3.40 % et 4.50 %.

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeurs nominales :

Au 31 décembre 2009, le capital d'Attijariwafa bank est constitué de 192 995 960 actions de 10 DH de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

A fin décembre 2009, le Groupe Attijariwafa bank détient 15 555 980 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 052 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	(en dirhams)	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat par action	20,42	16,16
Résultat dilué par action	20,42	16,16

6.3.4 Gestion du capital réglementaire :

Le Groupe Attijariwafa bank est soumis au respect de la réglementation prudentielle prescrite par Bank Al-Maghrib (la banque centrale du Maroc), il s'agit notamment du ratio de solvabilité et de division des risques.

Le ratio de solvabilité du Groupe, conformément à la circulaire N° 25/G/2006, est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire N° 24/G/2006 de Bank Al-Maghrib. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

6.4 Gestion des Risques

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du Groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes :

Risque de Crédit, Risque de Marché et Risque Opérationnel.

Risque de Crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, elle examine régulièrement l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

Politique de crédit :

La politique de crédit du Groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi, et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit. Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Notation interne :

Le système de notation interne, qui remonte à 2003, fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. Ainsi, lors du traitement de la proposition de crédit, une confirmation de la notation est effectuée en accord avec l'instance de décision. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.

Dans le cadre de la maintenance de ce système de notation d'Attijariwafa bank, un premier Backtesting du modèle de notation interne a été finalisé en 2007 au niveau du segment « Corporate -Grande Entreprise & la grande PME- ». L'objectif du Backtesting était de tester le pouvoir prédictif du modèle de notation et de s'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts.

Un nouveau modèle de notation vient d'être conçu pour améliorer les qualités prédictives du système.

Le nouveau modèle a été enrichi par d'autres facteurs qualitatifs et de comportement avec une respecification des facteurs financiers et une distinction entre la « Grande entreprise » et la « PME ».

Ce nouveau modèle de notation comprend huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H). Les classes de risque du modèle ont été calibrées par rapport aux classes de risque des agences de notation internationales (type S&P et Moody's).

Les modèles de notation « Grande entreprise » et la « PME » intègrent trois types de facteurs : facteurs financiers, qualitatifs et de comportement :

Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité : C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque actions : Il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

Le risque sur les produits de base : Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur les quels la banque intervient.

Le risque règlement – livraison : C'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...), il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de reporting, Attijariwafa bank a opté pour l'acquisition du solution informatique « Fermat » pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché, le calcul du ratio de solvabilité, la mesure des risques de marché encourus....

Au courant de l'année 2007, la banque a mis en place la méthode standard (Bâle II) avec l'outil Fermat.

Outre cet outil, la banque a développé en interne des applications pour mesurer et quantifier les risques de marché sur les différents produits de la salles des marchés.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure du risque marché, la banque a développé les méthodes suivantes :

Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux Dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété. Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

Back-testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier selon la démarche ci-après :

Sur le volet méthodologique, ce dispositif s'appuie sur les étapes suivantes :

- Validation des marco-processus par métier
- Identification et évaluation des risques
- Identification d'indicateurs et des plans d'actions
- Collecte des incidents et suivi des risques à piloter
- Back-testing et réévaluation des risques.

La même méthodologie sera appliquée aux autres filiales restantes basées au Maroc et à l'étranger.

Sur le volet organisationnel :

L'animation du dispositif s'appuie sur une structure centrale « ROJH » avec deux niveaux de gestion à distinguer :

- **1er niveau / entité ROJH** : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité.

Elle est en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions.

- **2ème niveau / métier** : la détection, la collecte des incidents et la mise en oeuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes.

Et des acteurs et des comités :

Les principaux acteurs :

- RRO : Relais Risques Opérationnels (au niveau métier)
- CRO : Correspondant Risques Opérationnels (au niveau métier)
- MRO : Manager Risques Opérationnels (au niveau de l'entité ROJH)
- RM : Responsable métier

Cartographie des risques opérationnels :

Le dispositif déployé dans la banque a donné lieu à 23 cartographies des risques opérationnels lesquelles se présentent comme suit :

- Le nombre de risques opérationnels identifiés : **581**
- Le nombre de risques à piloter : **148**

Au cours de l'exercice 2009, la cartographie des risques opérationnels de la banque a été mise à jour, ainsi le nombre de risques opérationnels est passé à 605 risques et le nombre de risques à piloter à 166.

L'identification des ces nouveaux risques fait suite à :

- L'analyse des remontées d'incidents non rattachés à des risques identifiés ;
- La mise en place de nouveaux produits et/ou process.

Déploiement du dispositif Gestion des risques opérationnels des filiales :

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2009, neuf filiales ont été déployées :

- Attijariwaf bank Europe
- Wafa Salaf
- Wafa Cash
- Wafa Immobilier
- Wafa bail ;
- Attijari Factoring ;
- Wafa LLD ;
- Wafa Bourse ;
- Attijari Intermédiation.

Les cartographies des risques de ces neuf filiales totalisent 693 risques opérationnels dont 149 sont considérés comme « risques à piloter »

A noter que le déploiement de la CBAO Sénégal a été entamé fin 2009 et s'achèvera début 2010.

Les principaux comités :

Comité Risques Opérationnels Attijariwafa bank

Comité Risques Opérationnels métier d'une fréquence à minima trimestrielle, ses objectifs :

- Revue des pertes et incidents opérationnels de la période écoulée
- Suivi des risques à piloter avec les indicateurs et plans d'action associés
- Évaluation des changements ayant impact sur les RO et lancement de nouveaux plans d'actions
- Validation de la mise à jour éventuelle des documents de référence (processus, cartographie)

Comité ROJH de fréquence mensuelle, ses missions :

- Vérifier le déploiement du dispositif risques opérationnels dans les entités du Groupe
- Proposer les évolutions de la cartographie des risques (validées en comité RO Métier)
- Examiner les risques majeurs survenus au niveau du groupe et proposer les plans d'actions associés
- Elaborer les reporting à destination des différentes instances

Comité d'exploitation d'une fréquence hebdomadaire, ses objectifs sont :

- Faire un bilan des travaux de la semaine échu et planifier la semaine à venir ;
- Préparer les chantiers à venir en terme de reportings, outils, moyens et objectifs.

Une « Charte de Gestion des Risques Opérationnels » a été formalisée afin de garantir la cohérence et la pérennité du dispositif des risques opérationnels au niveau du Groupe.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette dernière, l'entité ROJH a élaboré un indicateur afin d'évaluer le respect du déploiement du dispositif GRO de chacune des 23 entités de la banque.

La mise en place de ce dispositif de GRO sur les 3 derniers trimestres 2009 a permis la collecte de 2895 incidents au niveau des 23 métiers de la banque.

Gestion Actif Passif

La gouvernance des risques financiers structurels de taux, de liquidité et de change de la banque relève des fonctions ALM de la banque sous l'autorité du Comité ad hoc ALM.

Ce Comité est l'acteur de référence en matière de pilotage du bilan et de gestion globale des risques ALM encourus.

Les possibilités de gestion des risques financiers sont évaluées régulièrement par l'équipe ALM et discutées lors de la réunion trimestrielle du Comité ALM pour acter les modalités de mise en place.

La fonction ALM est investie au niveau de la banque pour assurer les principales missions suivantes :

- Analyse statique et dynamique du bilan.
- Revue et contrôle des risques de liquidité, de taux et de change.
- Simulation pro-active et pilotage prévisionnel des ratios réglementaires.
- Préparation, validation et gestion des plans d'actions pour la période à venir, notamment en matière de :
 - Financement et placement à Moyen et Long Terme.
 - Orientations commerciales en termes de maturité (court, moyen et long terme) et de taux (tarification, nature de taux, facturation des options...).
 - Toute autre plan de couverture active voir réduction des risques de liquidité, de taux, de change, ou de conformité aux exigences BAM (ratios réglementaires).

Mise à jour et back testing (contrôle postérieur) de la robustesse des modèles et conventions ALM.

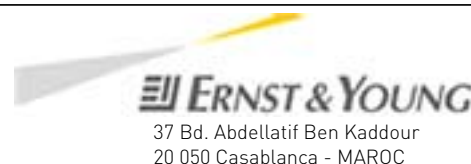
- Support et suivi des indicateurs ALM de la banque et des filiales.

6.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAF BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAF EUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque	[1]	[6]			Sénégal	IG	80,16%	49,00%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque		[1]			Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque				[1]	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque				[1]	Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque				[1]	Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque				[1]	Côte d'Ivoire	IG	51,00%	51,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,94%	50,94%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFACTORING MAROC	Factoring					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,13%	99,13%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARIINTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière					Italie	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding		[2]			Maroc	IG	83,70%	83,70%
KASOVI	Holding	[1]				Les vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding	[1]				France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding	[1]				Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFIN	Holding				[3]	Sénégal	IG	100,00%	100,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
SUD SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,23%	79,23%

- A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008
- B) Mouvements intervenus au second semestre 2008
- C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009
- D) Mouvements intervenus au second semestre 2009

- 1 - Acquisition.
- 2 - Création, franchissement de seuil.
- 3 - Entrée de périmètre IFRS.
- 4 - Cession.
- 5 - Déconsolidation.
- 6 - Fusion entre entités consolidées.
- 7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
- 8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
- 9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
- 10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
- 11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
- 12 - Reconsolidation.



ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan, le compte de produits et charges consolidés au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 24.782.219, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.590.892.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Attijariwafa bank arrêtés au 31 décembre 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 18 février 2010

Bachir TAZI
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Ahmed BENADELKHALEK
Associé